

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 08
- absents : 3
- exclus : 0

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

Séance du 23 octobre 2024 à 18h45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents :

BLAIN Bruno, THIRIOT Christian, CORNAND Jean-Jacques, DUMAS Chantal, ARDISSON Jean-Claude, LUCIANO Luc, DRAMAIX Jean-Guy, MARCHAL Laurence.

Excusés : Jérôme MILLET (a donné pouvoir à ARDISSON Jean-Claude), NOUVEL Alain (a donné pouvoir à THIRIOT Christian), MORIN Catherine (a donné pouvoir à BLAIN Bruno).

Date de convocation :
18/10/2024
Date d'affichage :

Secrétaire de séance : DUMAS Chantal

Délibération n°24.2024

Objet : Attribution de subvention Associations Syndicat du Tilleul et Beauvoisin Jumelages pour l'année 2024

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention des associations Syndicat du Tilleul et Beauvoisin Jumelages. Il rappelle que les élus membres ou ayant des responsabilités au sein de cette association ne peuvent pas prendre part au vote. Messieurs Christian Thiriote et Jean-Jacques Cornand n'ont donc pas pris part au vote.

Montants des propositions :

Association	Montant attribué 2023	Montant demandé 2024	Montant proposé 2024
Syndicat du Tilleul	175		200
Beauvoisin Jumelages	300	700	400

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le montant proposé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention à ces associations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Fait à Beauvoisin, le 23 octobre 2024
Christian THIRIOT, Maire.

